

Convocation affichée en mairie, publiée sur le site internet de la ville et adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal le 9 janvier 2026.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLAT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Christine CAVRO, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Emilie DA SILVA, Jean-Guillaume CARONE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Madame Jennifer THEUREAUX a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Jocelyne LIMOZIN
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Madame Emilie DA SILVA
- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ
- Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Monsieur Pierre MATHEVET

Absent : Madame Sylvie MORELLE

Monsieur Alexandre KARADJINOV a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 32

ω

Monsieur HUMBERT : Nous avons beaucoup d'absents car ce conseil municipal est exceptionnel, avec un seul point à l'ordre du jour. C'est un point rectificatif sur une erreur qui s'est glissée sur la décision modificative n°1 que nous avons adoptée en décembre dernier. Je remercie monsieur MATHEVET de s'être rendu disponible ce soir ainsi que l'ensemble des collègues élus. Je vous présente également, même si je l'ai fait de vive voix, je vous le réitère, tous mes bons vœux pour cette nouvelle année 2026 et pour l'ensemble de vos proches. Je donne la parole à madame JESPAS puisque nous n'avons pas d'approbation de compte-rendu de la dernière séance.

ω

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

FINANCES ET TARIFICATION

01 - Budget principal - Exercice 2025 - Décision modificative n°2

- Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

01 – FINANCES ET TARIFICATION – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame Audrey JESPAS, adjointe au Maire chargée des Finances et de la tarification, explique que la décision modificative a pour but d'ajuster les prévisions du budget primitif. Elle permet, tout au long de l'année, en fonction d'impératifs initialement difficiles à prévoir de réaliser ces ajustements.

L'objectif de la décision modificative n°2 est de corriger la première qui a été adoptée lors du Conseil municipal du 11 décembre 2025. En effet, des prévisions concernant des cessions immobilières ont été inscrites sur les chapitres 77, 042 et 040 alors que les crédits étaient déjà présents sur le chapitre 024.

Il s'agit d'une erreur de la direction des finances qui n'aurait pas dû les inscrire sur ces chapitres.

En nomenclature M57, l'inscription d'une cession immobilière au chapitre 024 en section d'investissement suffit pour permettre les écritures budgétaires correspondantes aux chapitres 77, 040 et 042, sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir des crédits spécifiques supplémentaires sur ces chapitres.

Il n'y aura aucune incidence comptable sur le compte administratif concernant ces opérations. La problématique vient uniquement des prévisions qui ont été ajoutées par la direction des finances et qui doivent être rectifiées.

Les collectivités disposent du mois de janvier 2026 pour finaliser les écritures budgétaires et comptables de l'année 2025, c'est pourquoi cette décision modificative n°2 est présentée à ce Conseil municipal.

1-Section de fonctionnement

En dépense l'ensemble des écritures de cession inscrites sur le « chapitre 042 – opération d'ordre de transfert entre section » pour constater la sortie de l'actif des immobilisations sont retirées. Elles avaient été ajoutées lors de la précédente décision modificative par la direction des finances.

En recette, au niveau des opérations réelles, les écritures inscrites au « chapitre 77- produits exceptionnels » pour constater les prix de vente des cessions sont retirées.

Toujours en recette, en opération d'ordre, l'écriture passée sur le « chapitre 042- opération d'ordre de transfert entre section » sur la première décision modificative et qui constate une moins-value de 512€ sur la cession de l'immeuble Nocelli est retirée. Elle s'équilibre en dépenses d'investissement pour le même montant.

L'ensemble de ces écritures sont déjà prises en compte dans le budget sur le « chapitre 024- produits des cessions d'immobilisations ».

Enfin les inscriptions budgétaires en recettes réelles de fonctionnement nécessitent de respecter un principe de prudence. En terminant l'exercice 2025, la commune a constaté que certaines sommes perçues sont supérieures aux prévisions initiales respectant ce principe c'est pourquoi il a été décidé de les inscrire sur la décision modificative n°2 :

	Budgété : BP+BS+DM	Réalisé	Ajustements des recettes
Fonds solidarité Région IDF	609 325 €	749 368 €	140 043,00 €
Régie -Pause mériddenne	1 050 000 €	1 094 472 €	44 472,06 €
Régie - Garderie	187 775 €	208 554 €	20 779,34 €
Régie - Centre de loisirs Jeannette Largeau	149 000 €	159 475 €	10 475,16 €

Deux autres recettes perçues en fin d'année sont également prises en compte dans la décision modificative :

	Réalisé
Fonds péréquation intercommunal	224 318 €
Fonds départ. de péréquation taxe pro	88 112,44 €

2-Section d'investissement

En dépense d'ordre, l'écriture inscrite sur le « chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections » sur la première décision modificative et qui constate une moins-value de 512€ sur la cession de l'immeuble Nocelli est retirée. Elle s'équilibre en dépenses d'investissement pour le même montant.

En recette, l'ensemble des écritures de cession inscrites sur le « chapitre 040 – opération d'ordre de transfert entre section » pour constater la sortie de l'actif des immobilisations sont retirées. Elles avaient été ajoutées lors de la précédente décision modificative par la direction des finances.

Ces écritures sont déjà prises en compte dans le budget sur le « chapitre 024- produits des cessions d'immobilisations ».

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2 liée au budget principal 2025 dont les crédits alloués par chapitres s'équilibrent en dépenses et en recettes pour l'une et l'autre des sections du budget aux montants suivants :

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre section	-528 712 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	528 200 €
TOTAL	-512 €
Recettes de fonctionnement	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	-528 200 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	364 361 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	88 112,44 €
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	75 726,56 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-512 €
TOTAL	-512 €
Dépenses d'investissement	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-512 €
TOTAL	-512 €
Recettes d'investissement	
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	528 200 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-528 712 €
TOTAL	-512 €

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOpte CETTE DECISION.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Audrey JESPAS, adjointe au Maire chargée des Finances et de la Tarification,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-11 et L.2121-29,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la commune,

VU la délibération n°0101 du 13 février 2025 portant sur le vote du budget primitif pour l'exercice 2025,

VU la délibération en date du 11 décembre 2025 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget principal,

CONSIDERANT qu'il convient, dans un souci de sécurité juridique et de lisibilité budgétaire, d'ajuster la décision modificative n°1,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Finances et Tarification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPE la décision modificative n°2 de l'exercice 2025 – budget principal – par nature dont les crédits alloués par chapitres s'équilibrent en dépenses et en recettes pour l'une et l'autre des sections du budget aux montants suivants :

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre section	-528 712 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	528 200 €
TOTAL	-512 €
Recettes de fonctionnement	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	-528 200 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	364 361 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	88 112,44 €
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	75 726,56 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-512 €
TOTAL	-512 €

Dépenses d'investissement	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-512 €
TOTAL	-512 €
Recettes d'investissement	
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	528 200 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-528 712 €
TOTAL	-512 €

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire informe des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° ET DATE DE LA DECISION	INTITULE
2025-363 14 novembre 2025	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente de la Cavée avec l'association GSA, 4 impasse du Perray 78510 Triel sur Seine, le 07 février 2026.
2025-364 14 novembre 2025	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Victor Jara avec l'association des Foubadours, 4 rue du Manège 95610 Eragny, pour un spectacle, les 26, 27 et 28 mars 2026.
2025-365 14 novembre 2025	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente de la Cavée avec l'association GSA, 4 impasse du Perray 78510 Triel sur Seine, le 11 avril 2026.
2025-366 14 novembre 2025	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Victor Jara avec le CAM, 23 rue des pinsons 95610 Eragny, pour un spectacle, le 17 juin 2026.

2025-367 14 novembre 2025	Préemption de la parcelle AD303 d'une surface de 14 m ² située dans l'impasse des rosiers – Coût : 1€
2025-368 14 novembre 2025	Convention avec FORMALTAN, 1 allée des Vignes 64340 Boucau, pour une formation intitulée « Mise à jour des connaissances : Habilitation BsBe M », à destination d'agents communaux, les 17 et 24 novembre 2025, dans les locaux du pôle social à Eragny – Coût : 1 032 € net
2025-369 14 novembre 2025	Contrat d'assurance des manifestations accréditées par l'AFM, « contrat des risques autres que véhicules à moteur », proposé par la MAIF CS 90000 - 79038 Niort cedex 9, pour des manifestations se déroulant du 04 au 08 décembre 2025 – Coût : 30 € TTC.
2025-370 14 novembre 2025	Convention de partenariat avec Le Mammobus, 7 rue Auguste Renoir 95140 Garges-Lès-Gonesse, pour la prévention et le dépistage du cancer du sein, dans le cadre d'Octobre Rose, le 14 novembre 2025 - Coût : 2 000 € TTC
2025-371 14 novembre 2025	Convention tripartite pour la mise à disposition à titre gratuit des Plateaux EPS de l'école des Longues Rayes et de la Challe d'Eragny sur Oise, avec la Direction des services départementaux de l'Education nationale, représentée par Oliver WAMBECKE, Directeur académique, et l'association « Ex-Aequo », représentée par monsieur Lefevre, 20 Place des Touleuses, 95000 Cergy , les mercredis et samedis de 10h à 12h et de 14h à 16h et tous les jours durant les congés scolaires, pour une durée de 1 an à compter du 1 ^{er} septembre 2025.
2025-372 17 novembre 2025	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle des Calandres avec l'association BMX Eragny, 97 rue Pasteur 78700 Conflans Sainte Honorine, pour une AG, le 15 novembre 2025.
2025-373 17 novembre 2025	Convention de mise à disposition de la salle des Calandres avec le syndic Gestion immobilière moderne, 39 rue du Maréchal Foch 78700 Andrésy, pour une assemblée générale, le 24 novembre 2025 – Recette : 250 €
2025-374 17 novembre 2025	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de la Cavée avec un éragnien, le 25 janvier 2026 – Recette : 761 €
2025-375 17 novembre 2025	Convention de mise à disposition de la salle des Calandres avec le syndic Gestion immobilière moderne, 39 rue du Maréchal Foch 78700 Andrésy, pour une assemblée générale, le 4 décembre 2025 – Recette : 250 €
2025-376 17 novembre 2025	Convention de mise à disposition de la salle des Calandres avec le syndic Gestion immobilière moderne, 39 rue du Maréchal Foch 78700 Andrésy, pour une assemblée générale, le 3 décembre 2025 – Recette : 250 €
2025-377 20 novembre 2025	Convention pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux, gymnase de la Butte, avec l'association « La Sauvegarde 95 », sis 25 rue Armand Lecomte 95310 Saint Ouen l'Aumône : salle C, le jeudi, pour une durée de 1 an à compter du 1 ^{er} septembre 2025.
2025-378 20 novembre 2025	Contrat de prestation avec la société Music Partner's, 13 place du Maréchal Foch 95880 Enghien-les-Bains, pour une animation au marché de Noël le 13 décembre 2025 – Coût : 900 € TTC

2025-379 20 novembre 2025	Contrat de prestation avec la société Passion Foto, 25 avenue Berlioz 93420 Villepinte, pour la prise et l'impression de photos au marché de Noël le 13 décembre 2025 - Coût : 600 € net
2025-380 20 novembre 2025	Contrat de prestation avec la société SFAPA, 37 rue de Bonnières 78270 La Villeneuve en Chevrie, pour la mise en place d'un petit train au marché de Noël le 13 décembre 2025 – Coût : 3 222 € TTC
2025-381 20 novembre 2025	Contrat de prestation avec la société Atlantys, 11 avenue du Vert Galant BP 27195 95056 Saint Ouen l'Aumône, pour la sécurisation du site au marché de Noël la nuit du 13 décembre 2025 et la sécurité du petit train le 13 décembre 2025 – Coût : 929,26 € TTC
2025-382 20 novembre 2025	Convention d'occupation à titre précaire, pour la mise à disposition d'un appartement non meublé de type F4, situé au 221 boulevard des Aviateurs Alliés 95610 Eragny sur Oise, du 14 novembre 2025 au 13 mai 2026 inclus – Recette mensuelle : 760 € hors charges.
2025-383 20 novembre 2025	Avenant n°1 au lot n°5 « Menuiseries extérieures, serrurerie » du marché pour les travaux de construction de vestiaires et d'un club house au parc des sports Louis Larue avec la société Aluminium Fabrication Diffusion, 1 rue du Poteau 77181 Courtry, pour l'installation de vitrages dépolis sur les châssis situés dans les espaces douches, l'installation de rupteurs thermiques sur les portes et la pose de quatre châssis à soufflet dans les vestiaires – Coût : 6 265,92 € HT, soit 7 519,10 € TTC, portant le montant final du marché à 69 023,92 € HT soit 82 828,70 € TTC, sans incidence sur la durée initiale du marché.
2025-384 20 novembre 2025	Avenant n°1 au marché de travaux avec société Colas France, Etablissement Gennevilliers Aulnay, 2 impasse des Petits Marais 92230 Gennevilliers, pour la réalisation d'une couche d'enrobé provisoire de 3 cm sur l'allée piétonne contiguë au groupe scolaire Simone Veil – Coût : 9635 € HT soit 11 562 € TTC, portant le montant total du marché à 159 102,50 € HT soit 190 923,00€ TTC, sans incidence sur la durée du marché.
2025-385 20 novembre 2025	Précision du montant TTC pour l'acquisition d'une coque de bureaux et de 25 emplacements de stationnement en sous-sol à la société ALTAREA COGEDIM dans le cadre du projet dit « AOP MAIRIE » en référence à la délibération n° 202106 du Conseil municipal du 25 mars 2021 et précision du montant TTC pour l'achat de 14 places de stationnements extérieurs en référence à la délibération n° 2023017 du Conseil municipal du 16 février 2023 – Coût : 537 600 € TTC pour la coque de bureaux et 40 320 € TTC pour les places de stationnements
2025-386 20 novembre 2025	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Victor Jara avec l'ASL du Clos de l'Ormetteau, 27 allée des Courtes Rayes 95610 Eragny, pour une assemblée générale, le 11 décembre 2025.
2025-387 20 novembre 2025	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle des Dix Arpents avec les Villageoises, 19 rue des Acacias 95610 Eragny sur Oise, pour une assemblée générale, le 17 janvier 2026.

2025-388 25 novembre 2025	<p>Contrat de prêt N° MON553117EUR avec la Banque Postale – Secteur Public Local, 115 rue de Sèvres, 75 275 Paris Cedex 06, selon les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Score Gissler</u> : 1A ➤ <u>Montant du contrat de prêt</u> : 2 000 000 EUR ➤ <u>Durée du contrat de prêt</u> : 20 ans ➤ <u>Objet du contrat de prêt</u> : financer les investissements ➤ <u>Type de prêt</u> : classique
	<p><u>Phase de mobilisation :</u> Tranche obligatoire à taux fixe est mise en place lors du versement des fonds.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Durée : du 22/10/2025 au 01/12/2025 ➤ Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au 01/12/2025 ➤ Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,84% ➤ Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours ➤ Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle ➤ Montant : 2 000 000,00 euros ➤ Durée d'amortissement : 20 ans ➤ Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.84 % ➤ Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours ➤ Echéances d'amortissement et intérêts : périodicité trimestrielle ➤ Mode d'amortissement : constant ➤ Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle. <p><u>Commissions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt
2025-389 25 novembre 2025	<p>Contrat de prestations avec monsieur Yanir ZENOU, 2 allée de l'Arlequin 92000 Nanterre, pour proposer des ateliers, modern jazz les 22 et 29 décembre 2025 et marionnettes les 24 et 31 décembre 2025, dans le cadre de la programmation famille des maisons de quartiers – Coût : 585 € net</p>
2025-390 25 novembre 2025	<p>Contrat de cession avec le théâtre Uvol, Maison de quartier de Chennevière 2 place Louise Michel 95310 Saint Ouen l'Aumône, pour une représentation du spectacle « La reine des neiges », le 14 décembre 2025, Maison de la Challe salle Victor Jara – Coût : 1 800 € TTC</p>
2025-391 27 novembre 2025	<p>Convention de formation avec l'organisme CAP'COM, 3 cours Albert Thomas 69003 Lyon, pour une formation intitulée « Réussir ses prises de parole en public par les techniques théâtrales – En ligne », au bénéfice d'un agent, du 9 au 11 décembre 2025 – Coût : 1 115€ HT</p>

2025-392 27 novembre 2025	Contrat de prestation avec l'association « MANEAA'S RITUALS & FREQUENCIES », Maison de quartier de la Challe, 1 rue du Commerce 95610 Eragny sur Oise, pour la mise en place d'ateliers de renforcement musculaire, Cardio-Boxing, Stretching et Zumba, de septembre 2025 à Juin 2026, Maison de la Challe, dans le cadre des activités des Centres Sociaux d'Eragny sur Oise - Coût : 2 000 net
2025-393 27 novembre 2025	Contrat de prestation avec l'association Cergy Style, 10 place du Nautilus 95800 Cergy, pour la mise en place d'ateliers d'initiation hip-hop, les mercredis du 10 septembre 2025 au 24 juin 2026, Maison de la Challe, dans le cadre des activités proposées par les Centres Sociaux d'Eragny sur Oise - Coût : 1 650€ net
2025-394 02 décembre 2025	Contrat avec la responsable de satellite de restauration, pour un prêt à usage à titre gracieux à l'occupant et à lui personnellement, de la place de stationnement n°244 situé au sein du parking privé de la résidence Premiers Pas au 49 avenue Roger Guichard 95610 Eragny-sur-Oise, durant la période de son activité au sein de l'établissement scolaire Simone Veil.
2025-395 02 décembre 2025	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente de la Cavée avec l'association Dojo Club Eragny, 9 rue du Manège 95610 Eragny, pour leur repas de fin d'année, le 18 décembre 2025.
2025-396 02 décembre 2025	Contrat de cession avec la compagnie Les comptes de Roméo, 19 avenue Louis Forest 94500 Champigny sur Marne, pour une représentation du spectacle « Roméo et le coup de lune », le 23 décembre 2025, Maison de la Challe salle Victor Jara – Coût : 800 € Net.
2025-397 02 décembre 2025	Convention de formation professionnelle avec UDPS 95, 2 rue Bernard Palissy 95280 Jouy le Moutier, pour une formation intitulée : « PSC Premier Secours Citoyen », pour un agent communal, le 6 décembre 2025, à Jouy le Moutier – Coût : 64 € net
2025-398 02 décembre 2025	Convention avec la Région Ile-de-France, Service loisirs de la direction des sports et loisirs du pôle politiques sportives, de santé, de solidarité et de sécurité, 2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen, pour l'obtention de tickets loisirs numériques pour l'accès aux activités des Iles de Loisirs de la région Ile-de-France en direction des publics accueillis par les départements Lien social, Sports et Réussite éducative de la ville d'Eragny-sur-Oise, du 1er avril 2025 au 30 janvier 2027.
2025-399 04 décembre 2025	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente de la Cavée avec l'association Dynamique Gym d'Eragny, Maison des associations 13 allée du Stade 95610 Eragny sur Oise, pour un événement, le 14 mars 2026.
2025-400 08 décembre 2025	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle du Pôle social avec une éragnienne, le 15 décembre 2025, pour une réunion associative.

2025-401 09 décembre 2025	Convention avec la Région Ile-de-France, 2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen, définissant les modalités d'attribution, et de versement de la subvention allouée par la Région dans le cadre de l'extension du système de vidéoprotection-vidéoverbalisation de la ville en installant deux caméras supplémentaires, qui seront situées à l'école des Longues Rayes et sur l'avenue Jean Jaurès, et acquérir deux écrans supplémentaires pour le Centre de Supervision Urbain (CSU), pour l'année 2025, et fixant les conditions d'attribution de cette subvention, notamment l'obligation pour la commune d'Eragny-sur-Oise soit de recruter un stagiaire ou alternant pour une période minimale de deux mois soit de créer un poste de TIG ou de former un tuteur de TIG – Recette : 6 833,00 €
2025-402 09 décembre 2025	Convention avec la Région Ile-de-France, 2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen, définissant les modalités d'attribution, et de versement de la subvention allouée par la Région dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la police municipale afin de remplacer un véhicule ancien et peu fiable, pour l'année 2025, et fixant les conditions d'attribution de cette subvention, notamment l'obligation pour la commune d'Eragny-sur-Oise soit de recruter un stagiaire ou alternant pour une période minimale de deux mois soit de créer un poste de TIG ou de former un tuteur de TIG – Recette : 13 889,00 €
2025-403 09 décembre 2025	Convention avec la Région Ile-de-France, 2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen, définissant les modalités d'attribution, et de versement de la subvention allouée par la Région dans le cadre de la création de vestiaires et la modernisation de l'éclairage du terrain de football au stade Louis Larue, pour l'année 2025, et fixant les conditions d'attribution de cette subvention, notamment l'obligation pour la commune d'Eragny-sur-Oise de recruter deux stagiaires ou alternants – Recette : 88 528,72 €
2025-404 09 décembre 2025	Marché multi-services avec l'association Vexin Insertion Emploi Solidarité (VIES), association intermédiaire d'insertion par l'activité économique mentionnée à l'article L 5132-4 du code du travail, agréée par la DIRECCTE, 1 bis rue de Rouen 95450 Vigny, pour l'entretien des locaux et la main d'œuvre concernant la restauration collective, conformément au cahier des clauses particulières, pour une durée de 12 mois non renouvelable à compter du 1er janvier 2026 – Coût : 406 733,50 € net.
2025-405 09 décembre 2025	Marché avec la société Lotis service propreté, 92/98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy, pour le nettoyage des vitres de divers bâtiments communaux, pour une durée de un an, renouvelable tacitement trois fois par période de reconduction de un an, sans pouvoir excéder 4 ans toutes périodes confondues - Coût annuel minimum de 750 € HT et un montant annuel maximum de 37 000 € HT, soit pour 4 ans, un montant total minimum de 3 000 € HT et un montant total maximum de 148 000 € HT.
2025-406 09 décembre 2025	Contrat d'adhésion au Service Fast avec la société DOCAPOST FAST, 37/41 rue du Rocher 75008 Paris, pour un abonnement qui permet d'envoyer des actes administratifs vers la Préfecture, à compter de la date d'activation du Service Fast, pour une durée d'un an, pouvant être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de deux mois avant le terme contractuel – Coût : 503€ HT

2025-407 15 décembre 2025	Avenant n°2 au contrat Flotte automobile avec la société SMACL, 141 avenue Salvador Allende CS 20000 - 79031 Niort cedex 9, qui prend en compte les modifications et ajouts de risques au sein de la flotte automobile gérée par la Ville au cours de l'exercice 2025 et qui génère une augmentation de la cotisation de 4 602,49€ HT
2025-408 09 décembre 2025	Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un mini bus communal, avec l'association Dialogue et liberté des sourds 95, Maison des Associations 13 allée du Stade 95610 Eragny sur Oise, du 08 au 12 janvier 2026, pour se rendre à Belle Plagne (73), pour une compétition de ski.
2025-409	Contrat avec l'association C La Compagnie, 6 rue Flatters 75005 Paris, pour un spectacle de marionnette, dans le cadre du spectacle de Noël, le 31 décembre 2025, Accueil de loisirs du Grillon 11 allée du Stade 95610 Eragny sur Oise – Coût : 650 € net
2025-410	Convention de partenariat avec la Fédération des Centres sociaux et socioculturels du Val d'Oise, 39 rue des Bussys 95605 Eaubonne, qui fixe les modalités de prise en charge des assurés diagnostiqués débutants et orientés par la CPAM afin de développer leurs compétences numériques de base, du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026, pour une subvention attribuée et calculée en fonction du nombre de centres sociaux prenant part au partenariat soit 2 000 € / an à chaque centre social qui aura accueilli un minimum de 15 assurés CPAM, du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026.
2025-411	Avenant n°1 au contrat avec la société Accompagnement et mandattement, 7 allée Jacques Anquetil 95170 Deuil la Barre, pour la prise en compte de la TVA dans le montant de la prestation pour les mois de novembre et décembre 2025, portant le coût de la prestation pour ces deux mois à 7 600 € HT, soit 9 120 € TTC.
2025-412 19 décembre 2025	Convention de formation professionnelle avec UDPS 95, 2 rue Bernard Palissy 95280 Jouy le Moutier, pour une formation intitulée : « PSC Premier Secours Citoyen », pour un agent communal, le 20 décembre 2025, à Jouy le Moutier - Coût : 64 € net.
2025-413 19 décembre 2025	Convention de mise à disposition de la salle Victor Jara avec Syndic Progestion, 31 place du Petit Martroy 95300 Pontoise, pour une assemblée générale, le 18 mars 2026 – Recette : 250 € net.
2025-414 19 décembre 2025	Convention d'occupation à titre gratuit de locaux communaux, avec l'association « l'Envol des Colibris », 298 ter rue de l'Ambassadeur 95610 Eragny sur Oise : - Salle à la Maison de la Challe : les 1er, 2ème et 3ème lundis du mois et les 2ème samedis du mois, - Salle Libellule de la Maison des Associations : les 23 et 25 février 2026 pour une durée de janvier à juin 2026.
2025-415 26 décembre 2025	Devis avec la société Alysoa, 78 avenue des Champs-Elysées bureau 562 75008 Paris 8, pour une animation dansante pendant le repas des seniors, le dimanche 7 décembre 2025, au restaurant les salons du golf à Vauréal – Coût : 914,17 € HT

Monsieur HUMBERT : Ce conseil municipal a été rapide. Le prochain se réunira le 12 février et sera beaucoup plus dense car il abordera notamment le budget. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 20h15.

ω

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil municipal du 15 janvier 2026 :

Délibération n°20260101 : Budget principal - Exercice 2025 - Décision modificative n°2

Thibault HUMBERT



Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Alexandre KARADJINOV



Adjoint au Maire chargé de l'Education
Secrétaire de séance